

Les maladies d'aujourd'hui

Autor(en): **Marcel, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA POLKA

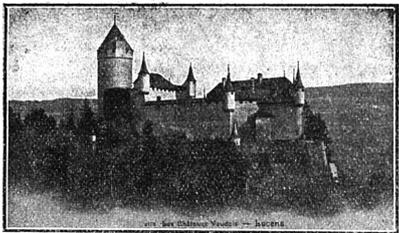
LE « shimmy », le « fox-trot » et le « tango » sont les maîtres du jour, nous l'avons dit samedi dernier. La pauvre polka est depuis longtemps condamnée...

Le Congrès des professeurs de danse, qui a tenu ses assises il y a quelque temps à Paris, a remis en lumière les mœurs douces et harmonieuses du passé. Et ces messieurs n'ont pu constater la mort — sans résurrection possible — de la polka !

Les curieux qui ne sont pas fâchés d'apprendre les origines des choses, sauront que la polka est de naissance autrichienne. Voici ce que l'on raconte à son sujet :

Une servante s'ennuyant dans sa cuisine se mit à danser, un peu au hasard, en chantant un air de son pays. Ses maîtres la surprirent, la menèrent dans le salon où elle exécuta son pas devant un musicien nommé Nerda, qui nota le rythme. Peu de temps après, en 1830, la nouvelle danse fut lancée dans un bal. Cinq ans plus tard, elle parut à Prague, où elle reçut le nom de « polka » à cause de son demi-pas, parce que « polka », en tchèque, signifie « moitié ». Quatre ans plus tard, Vienne adopta la polka, qui obtint un immense succès, et en 1840, le Hongrois Roat l'exécuta pour la première fois à Paris, au Théâtre de l'Odéon.

La polka a disparu. Soit ! N'en médions pas. On en retrouve encore la trace dans le fox-trott. Mais ne répandez pas ce bruit, ce serait un discrédit jeté sur les nouvelles danses. Et les danseurs nouvelle école ne vous le pardonneraient pas !



LUCENS LA COQUETTE AU TEMPS DE LL. EE.

Ministre et bailli.

LUCENS, agréablement situé entre la verte vallée et la sombre forêt, possède deux merveilles, dont ses habitants sont fiers à juste titre : le château, ancienne résidence des princes-évêques de Lausanne et la coupe de la Société de jeunesse. Le manoir, rendu plus reluisant encore qu'au temps des Montfaucon par un riche propriétaire, a vu défiler dans ses murs, en septembre dernier, les membres de la Société d'histoire de la Suisse romande. Ils se sont arrêtés avec intérêt dans les salles savamment restaurées, dans la chapelle reconstituée, en face du profil du châtelain François de Villarzel, bien vivant sous les traits de Mérimé, le correspondant aimable autant qu'autorisé du *Conteur Vaudois*.

Ils ont jeté un regard d'hilarité sur l'ours gigantesque peint sur la façade de la forteresse. Enfin, ils ont eu, dans les vastes caves vides, une pensée de compassion en songeant aux prisonniers liés autrefois dans un froid cachot, à proximité des tonneaux de vin généreux dont ils ne pouvaient goûter, dure épreuve assurément, pour des Vaudois.

Quant à la seconde merveille, la coupe, elle fut remise aux garçons de Lucens par le bailli de Moudon, Sébastien Darm, « en reconnaissance de leur bonne conduite envers lui », à l'occasion de la fête de tir à l'arbalète du jour de l'Ascension 1593. Elle porte les armoiries du donateur et celles de Lucens. Est-elle en or, en argent ou en vermeil ? Je l'ignore. Nul étranger n'est admis à la contempler, « même en photographie », m'assurant-on là-bas. Je n'insistai point. C'est ainsi que la coupe de Lucens passa loin de mes lèvres et de mes yeux.

Comme on sait, le bailli de Moudon quitta cette ville en 1542 pour se fixer à Lucens, à la grande confusion des Moudonnais. Les relations entre les

Lucennois et le représentant de LL. EE. furent, en général, excellentes. Il y eut cependant des ombres au tableau.

C'est ainsi qu'un certain bailli, dont le nom ne nous a pas été livré par la poussière des archives, non satisfait des bénéfices de sa charge, se mit à vendre du vin à pot et à pinte, au grand préjudice de la commune de Lucens, déjà fort obérée par « la maintenance de ponts, pontons, grands chemins royaux et autres charges ». Pour débiter le vin de sa pension, celui de son cru et celui qu'il achetait en « quantité considérable », il ne se gêna point d'établir un « bouchon » à Lucens, tout en refusant de payer l'omgued (patente) dû à la commune. Il vendait aussi le vin à la porte du château et faisait au tenancier de la *Maison de Ville* une concurrence que nous appellerions aujourd'hui déloyale. Ce dernier s'en plaignit à la commune, qui dut lui faire un rabais de 15 écus pentis (45 francs) sur le prix d'amodiation convenu.

Aux réclamations qui lui furent adressées, le bailli se contenta de répondre que, comme successeur des évêques, il ne devait rien à personne pour la vente du vin.

En 1706, Lucens fut doté d'un crâne ministre, Philippe Dind, et d'un turbulent bailli, Nicolas Wagner. Ce dernier était un fort mauvais paroissien. Il s'obstinait à désertir les saintes assemblées, préférant, à l'heure du culte, aller se promener dans la plantureuse campagne environnante, en compagnie de quelques-uns de ses administrés qu'il détournait ainsi de leur devoir. On l'accusait encore d'autres méfaits.

Le bailli restait sourd à toutes les prières du ministre et aux timides remontrances du consistoire (justice des mœurs). Plainte fut portée par devant LL. EE. Le mémoire dont le texte va suivre éclaire d'un jour singulier la mentalité du bailli et met en relief l'énergie des commis du consistoire de Lucens, forts de leurs droits.

* * *

Magnifique et très honoré seigneur,¹

Vos très humbles et très obéissants serviteurs les commis du consistoire de Lucens prient humblement votre Grandeur de faire attention aux raisons qu'ils ont à avancer contre les reproches qu'on leur fait.

On dit que ce n'est pas à eux de s'informer si Monseigneur le Baillif Wagner sanctifie, ou ne sanctifie pas le jour du repos, s'il fréquente les saintes assemblées ou s'il ne les fréquente pas. Ils répondent à cela que si sa Seigneurie avait voulu faire attention aux prières particulières que notre Ministre lui a fait à ce sujet, aussi bien qu'aux prédications dans lesquelles il a invinciblement fait voir qu'il est d'une nécessité absolue que ceux qui sont élevés dans les charges fréquentent les saintes assemblées, non seulement pour se sanctifier eux-mêmes; mais aussi pour être en bon exemple à ceux qui sont commis à leurs soins; ils n'auraient jamais à ce sujet porté aucune plainte à LL. EE. contre sa Seigneurie; mais voyant que sans faire aucune attention à ces douces et honnêtes remontrances, il a continué jusqu'ici à absenter toutes les saintes assemblées, qui se font sur semaine dans la chapelle du château, aussi bien que tous les cathéchismes du dimanche; qu'il écoutait ce jour sacré ceux qui loloient trouver pour les choses de cette vie; et qu'il continuait à aller en campagne pendant les actions, même avec des personnes de notre troupeau auxquelles il faisoit par conséquent violer le jour du repos, et cela au grand scandale des bonnes âmes, ils croient fortement que leur devoir les obligeait à faire ce qu'il ont fait. En effet, la loi consistoriale, que nous ayons fait serment d'observer, contient folio 43, article 1^{er} : « Nous voulons et commandons qu'un chacun de quelle qualité et condition qu'il soit aye à fréquenter diligemment et selon le commandement de Dieu les prêches de sa sainte parole, et les prières ». Laquelle loi est authentiquement confirmée par le grand Mandat qu'on lit toutes les années en chaire; cette loi donc ne peut pas être observée sans que l'on rapporte à LL. EE. ceux qui nonobstant tous les efforts qu'on fait dans le pays, pour les corriger, ne laissent pas de pécher contre elle, de sorte que Monseigneur le Baillif étant dans ce

¹ Le nom du destinataire manque. C'était probablement l'Avoyer en charge de la Ville et République de Berne.

cas, nous sommes vivement persuadés que nous ne pouvions pas satisfaire à notre serment sans avertir LL. EE. Au reste, Monseigneur, si l'intention de LL. EE. est que nous ne nous devons pas mettre en peine que le seigneur Baillif viole le jour du repos et qu'il le fasse violer aux brebis qui sont commises à nos soins, et qu'il n'entre dans aucune sainte assemblée les jours sur semaine, ny dans aucun cathéchisme les jours de dimanche comme il a fait depuis qu'il est dans le dit baillage, nous les supplions bien humblement de nous le faire connaître, comme notre Ministre les en a déjà bien humblement supplié dans une lettre qu'il a pris la liberté de leur écrire à ce sujet, pour la décharge de sa conscience.

(A suivre.)

M. HENRIOD.

La livraison de février 1922 de la *Bibliothèque Universelle et Revue suisse* contient les articles suivants :

Pierre Kohler : Molière et l'esprit classique. — Eden Phillpotts : La rose magique. — M. Aubert : Le Taylorisme (seconde et dernière partie). — Vahiné Papaa : En route vers Tomboutou (septième partie) — Antoine Rougier : La vie du droit. — Henri Druey : La révolution vaudoise de 1845 (récit publié par Aug. Reymond) (troisième partie). — E. Krieg : Mouvements réformistes en Chine. — Lettre de Paris (Jean Lefranc). — Chroniques américaine (G.-N. Tricoche); allemande (Antoine Guillard); scientifique (Henry de Varigny); suisse romande (Mce Millioud); politique (Ed. Rossier). — Revue des livres. La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

LES MALADIES D'AUJOURD'HUI

Depuis fort longtemps, ma cousine
Avait une mauvaise mine
Et perdait petit à petit
Le peu qu'elle avait d'appétit;
La voyant dépérir sans cesse
Son époux mourut de tristesse.
Elle alla conter son malheur
Chez le plus illustre docteur.

Celui-ci l'auscultait par dessus sa jaquette : [fort !
— Toussez ! toussiez ! dit-il, toussiez ! toussiez plus
Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrete.
— Une mauvaise mine. — Est-ce déjà la mort ?
— Je l'ignore; il faut, ma parole,
Que ce soit la grippe espagnole.

Je vous présente mon cousin :
C'est un agréable voisin
Pianotant toute la journée
D'un bout à l'autre de l'année.
Hier, fatigué par ce labeur,
Il se rendit chez le docteur
Et gémit : — Un rien me fatigue,
De bons conseils soyez prodigue.

Le docteur l'auscultait par-dessus son veston :
— Toussez ! toussiez ! dit-il, mais toussiez donc, ton
[nerre
Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? demanda Pierre
— C'est un brin de fatigue ou j'y perdrai mo.
Mettez-vous au lit, ma parole, [nom
Vous avez la grippe espagnole,
Elle sévit partout, dit-on.

L'estomac de ma chère tante
Avait la digestion lente,
Et naturellement voici
Que cela causait du souci
Au père, à la mère, à la fille,
A l'oncle, à... bref : à la famille.
Ma tante dit à son docteur :
— J'ai mal à l'estomac, j'ai peur.

Alors il l'auscultait par-dessus sa jaquette : [fort
— Toussez ! toussiez ! dit-il, toussiez ! toussiez plu
Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrete
— La digestion lente. — Est-ce déjà la mort ?
— Je n'y vois goutte, ma parole,
Vous avez la grippe espagnole.

En coupant un morceau de pain
Mon oncle se trancha la main;
Dès qu'il eut constaté la chose,
Il la mit dans un papier rose
Qu'il apporta chez le docteur.
Le docteur, la tête penchée,
Regarda cette main tranchée,
Tâta le pouls et dit à mon oncle : — Toussez !

Toussez ! mais tousez donc, sinon je vous assom-
[me !
Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit le brave hom-
[me,
— Une main arrachée. — Oh ! je le sens assez,
Je le sais ! parlez ! je m'affole !
— Vous avez la grippe espagnole,
Mon ordonnance est : trépasez.

Ma sœur, sautillante et légère,
Eut une douleur passagère
Qui vint, au moment de danser,
Juste à point la paralyser.
— Monsieur le docteur, lui dit-elle,
J'ai mal au pied. — Mademoiselle,
Asseyez-vous, dit l'assassin...
Non, non, pardon ! le médecin.

Puis, tout en l'auscultant par-dessus sa jaquette :
— Toussez ! tousssez ! dit-il, tousssez ! tousssez plus
[fort !

Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? dit la pauvrete.
— Vous avez mal au pied. — Docteur, est-ce la
— Je m'y perds... cela me désole, [mort ?
Vous avez la grippe espagnole.

Mon frère avait un œil crevé,
Et de son orbite, enlevé,
Il pendait jusque sur la bouche
Par un fil. Mon frère farouche
Emplissait la maison de cris.
Pour finir, de force il fut pris,
Il fallut le traîner par terre
Chez le docteur. — L'œil, dit mon père.

On auscultra mon frère, il garda son veston.
— Toussez, dit le docteur, mais tousssez donc, ton-
[nerre !

Respirez ! respirez ! — Qu'ai-je ? cria mon frère.
— L'œil gauche de crevé ; c'est une crevaision ;
Gargarisez-vous, ma parole,
Vous avez la grippe espagnole,
Elle sévit partout, dit-on.

André MARCEL.

L'OMBRE. — Un brave bourgeois interroge un
peintre facétieux :
— Quel est le plus difficile, la peinture ou la
sculpture ?
— La peinture, parbleu, parce que, vous compre-
nez bien, les sculpteurs n'ont pas à s'occuper des
ombres.

L'AMOUR EN CINQ MOTS

UN grand journal de Paris, il y a une tren-
taine d'années, avait ouvert un concours
sur la question suivante : Définir l'amour
en cinq mots. Voici quelques définitions :
La souffrance voulue et acceptée.
La plus sérieuse des folies.
Souffrance morale que chacun désire.
Une maladie de cœur contagieuse.
Maladie de l'imagination, rarement incurable.
Paravent pour bien des bassesses.
Grand bonheur, souvent grande désillusion.
L'amour est un impôt forcé.
L'amour est une crise.
Le pain quotidien des sentimentaux.
Aimer c'est se donner.
La richesse de la pauvreté.
C'est une abdication momentanée.
Divine comédie ou paradis perdu.
Contemplation, baisers, extase, indifférence, oubli.
Beau captif voulant toujours fuir.
Inéluctable délire cardiaque explosant inopinément.
Le plus puissant des moteurs.
Auxiliaire désintéressé du sénateur Piot.
Une admirable télégraphie sans fil.
Charmant petit cambrioleur des cœurs.
Est un fleuve de la Chine.
Aveu, mystère, obsession, union, rêve.
Fléau du monde, exécration folie.
La seule raison de vivre.
La douceur infinie qui console.
Contact de cœurs par ondes.
L'amour usurier trouvant toujours solliciteur.
Manne divine lancée des enfers.
Une folie qui fait vivre.
Mal où échoue la raison.

Paradis et enfer sur terre.
Ile mystérieuse de nos rêves.
Flamme où chacun se brûle.
C'est la faiblesse des forts.
C'est le roi du monde.
Affection cardiaque engendrant la cécité.
Un duo et une finale.
Amour : puissant et tragique levier.
Qui fait vivre et mourir.



LE CRAPAUD

L'inconnu les conduisit vers une maison de bon-
ne apparence, au milieu du Bourg de Martigny, à
quelques pas d'un couvent de nonnes, décoré par
une sombre colonnade de marbre noir de Saillon.
Arrivé devant la maison, il cria :

— Hé, Marguerite !

Une jeune femme ouvrit la fenêtre aux carreaux
ronds enchassés dans le plomb et demanda :

— Que veux-tu, Etienne-Marie ?

— MARRAINE, prépare le meilleur dîner possible
pour des amis de Nendaz que tu sais ; en attendant,
j'amène la vache à l'étable ; je l'ai achetée.

— O ! ces hommes de Nendaz, fit la jeune fem-
me, quel bonheur !

La vache installée, les trois hommes revinrent
à la maison. Une belle nappe blanche avait déjà
été placée sur la table de noyer ciré et des channes
d'étaïn s'alignaient avec des coupes de bois sur un
dressoir décoré de fins entrelacs.

— Prenez place, braves gens, et buvons ce Co-
quimpey en attendant le dîner... mais, d'abord, il
faut que je vous paie.

Et, en disant ces mots, il souleva le couvercle
d'une « arche » et en tira une longue bourse aux
mailles d'acier, et il compta :

— Voici huit écus bons. Sommes-nous d'ac-
cord ?

— Oui, c'est bien le prix convenu.

— Laissez-moi encore y ajouter un écu bon pour
la marraine qui a si bien soigné Chatagne. Est-ce
la marraine ou bien votre fille ?

— C'est ma fille Catherine, une brave juyen-
celle de vingt-deux ans.

— Vous la remercierez pour moi et, si bientôt
elle se marie, vous me le ferez savoir pour que
je vienne à la noce et que j'apporte mon cadeau.

La jeune femme avait préparé un repas comme
les deux hommes de Nendaz n'en avaient guère
mangé de meilleur. Elle avait appelé à son aide sa
mère, encore alerte commère, le cordon-bleu le plus
renommé à vingt lieues à la ronde, celle qui pré-
parait tous les festins de noces et les dîners de bap-
têmes, la cuisinière que messire prêtre faisait venir
pour la fête patronale de la Visitation, celle enfin
que le vidonné ne manquait pas de demander une
année à l'avance pour le repas de gala au jour de
l'entrée en grand arroi de son Excellence, le lieute-
nant du seigneur évêque.

Oui, dame Ermengarde avait bien fait les choses.
En toute hâte elle était allée quêrir sur le champ de
foire un lièvre dodu qu'elle servit en rôti, une belle
truite de la Dranse (ce qui amusa fort les deux
montagnards qui ôncques n'avaient mangé de pois-
son), un excellent filet de bœuf, du petit salé, et
enfin du fromage gras de Charmotane. Puis ce fu-
rent les desserts : gaufres, merveilles, oubliées et au-
tres friandises qui vous feraient venir l'eau à la
bouche si je les énumérais toutes. Le repas terminé,
Etienne était descendu à la cave et en avait apporté
deux bouteilles poussiéreuses, et les décantant avec
un soin religieux, il dit :

— C'est du coquimpey de la vigne de mon père.
Il a exactement mon âge : trente-deux ans. Mon
père (Dieu ait son âme !) a mis ce vin en bouteilles
la semaine de ma naissance, et c'est la première
fois que j'en débouche une. Les autres sont résér-
vées pour le baptême des enfants que le bon Dieu

nous donnera, dit-il en souriant et en regardant sa
femme qui répliqua par son plus gracieux sourire.
Et j'en garderai pour le jour de ma sépulture. Je
n'ai pas pu laisser passer un jour comme celui-ci
sans vous faire goûter de ce nectar.

Le vin coula dans les coupes et Etienne ajouta :

— A votre santé, braves gens.

— A la vôtre, sieur Etienne.

— Maintenant, je vais vous conter mon histoire :

J'étais un homme sans cœur, dur pour le pauvre
monde, et mon père ne cessait de me blâmer de ma
dureté et de mon avarice. Quand les miséreux ve-
naient frapper à notre porte et demandaient l'au-
mône pour l'amour de Dieu, je me moquais de leur
misère, et s'ils me trouvaient seul au logis, ils re-
partaient toujours les mains vides. Mon père (Dieu
ait son âme !) avait beau me raconter l'histoire de
saint Martin, lequel a donné son nom à notre pa-
roisse, qui fut si aumônier et me dire les châtime-
ments dont Dieu menace ceux qui sont durs pour les indi-
gents, rien n'y faisait. Il me répétait souvent l'his-
toire d'un sien ami et compatriote qui fut un jour
changé en crapaud, quoiqu'il fût moins impitoyable
que moi envers les pauvres et plaisantât seule-
ment avec eux. Cet homme métamorphosé en cra-
paud ne fut délivré qu'à Hérémence par un valet
qui lui bailla un morceau de pain. Un tel meschief
pourrait bien l'arriver, disait-il, mais j'étais sourd
à ses menaces, insensible à ses prières.

(A suivre.)

Chanoine J. GROSS.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Assemblée.

Le « Chœur des Vaudoises de Lausanne » aura son
assemblée générale le samedi 18 février, à 20 h., au
Foyer féminin, rue de Bourg.

Le chansonnier.

Le délai de souscription pour le Chansonnier du
Pays Romand est prolongé jusqu'à fin mars, et le
prix en reste fixé à fr. 3.75. Passé ce délai, il se ven-
dra fr. 4.75 en librairie. On souscrit auprès de Mme
Mermod, Villa d'Ossola, Ouchy, et de Mme Chatelan,
Les Clochetons, Lausanne.

Royal Biograph. — Le Royal Biograph présente
cette semaine le plus grand document historique ci-
nématographique vu à ce jour : « Le voyage officiel
du duc de Connaught aux Indes », merveilleux film
documentaire et scientifique, en 4 parties, et accom-
pagné d'une conférence de M. Ant. de Beaumont, pro-
fesseur de diction au Conservatoire. Ce film, une,
pure merveille, nous initie aux mœurs et coutumes
des habitants, à leurs occupations, à leurs plaisirs.
C'est le vrai spectacle instructif et divertissant tout
à la fois pour grands et petits. Au programme encore
deux nouveaux épisodes de « L'Orpheline ».

Dimanche, deux matinées à 14 h. 30 et 16 h. 30
précises. Prix ordinaire des places.

Kursaal. — Ce soir samedi, à 8 h. 30 et demain di-
manche en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30,
trois irrévocablement dernières représentations de
l'immense succès : « La Veuve Joyeuse », la célèbre
opérette viennoise en 3 actes de Franz Lehar, jouée
par la troupe au complet.

Avis à tous les passionnés de la valse !

Lundi, relâche. Très prochainement : « La Poupée »
et « La Fille du Tambour-Major ».

Noblesse
vermouth délicieux
SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.